



MODALITES DES DEMANDES DE SUBVENTION PRINCIPALE

Le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF) est une fondation qui octroie des subventions pour appuyer les organisations locales, nationales, sous régionales et régionales en Afrique, qui œuvrent en vue de l'autonomisation des femmes et la promotion de leurs droits. Spécialisée dans les programmes d'octroi de subvention, renforcement des capacités bien adaptés et construction de mouvement, nous œuvrons en vue de renforcer et d'appuyer les organisations des droits de femmes en Afrique.

Afin de faire entendre les voix et les réalisations des femmes africaines et de les célébrer, L'AWDF veille à soutenir les efforts de lutte contre les stéréotypes pernicioeux et promouvoir le statut de la femme africaine en tant qu'agent de changement.

L'AWDF fixe ces activités sur la base de son plan stratégique intitulé « Façonner l'Avenir » et qui a été élaboré sur une période de cinq ans (2017-2021). Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan l'AWDF finance les activités axées sur les trois thèmes ci-dessous :

1. Droits relatifs au corps et à la santé
2. Sécurité Economique et Justice
3. Leadership, Participation et Paix

A travers ces thèmes nous priorisons les trois approches transversales suivantes :

- Utilisation de l'art, la culture, le sport et la technologie pour promouvoir l'activisme et le changement social ;
- Appui au leadership et aux préoccupations des femmes confrontées à diverses formes de discrimination (y compris les femmes vivant avec le VIH, les femmes vivant avec un handicap, les femmes économiquement marginalisées vivant dans les zones urbaines et rurales, les lesbiennes, bisexuelles et transgenres, les jeunes femmes (moins de 25 ans).

Seront prioritaires, les programmes qui permettront aux femmes d'acquérir non seulement des compétences, des informations, des moyens de subsistance durables, mais aussi des possibilités de réaliser leur potentiel et la capacité de faire des choix transformateurs pour promouvoir le leadership et le développement des femmes en Afrique :

Critères d'éligibilité

L'AWDF a été créé pour soutenir le leadership et les organisations des femmes africaines qui œuvrent en vue de d'une société où règnent l'égalité et la justice. Pour ce faire le programme des subventions principales de l'AWDF va appuyer uniquement les structures africaines de femmes qui répondent aux critères suivants :

- Etre une structure féminine dirigées par des femmes, avec un personnel et un conseil d'administration dont la majorité sont des femmes ;
- Avoir une mission/ vision qui prône clairement un engagement à la défense / promotion des droits des femmes et à l'égalité des sexes ;
- Etre une organisation enregistrée dans un pays d'Afrique et qui travaille sur les plans local, national, sous régional ou régional. (Notez qu'AWDF ne peut pas transférer des fonds aux organisations basées au Soudan, Sud-Soudan ou en Somalie. Cependant elle peut soutenir des organisations basées dans d'autres pays d'Afrique et qui exécutent des projets dans ces pays).

Les organisations postulantes pour la première fois, et les anciens bénéficiaires qui n'ont pas reçu de subvention de l'AWDF au cours des trois dernières années doivent inclure dans leur dossier une lettre de recommandation, le nom et les coordonnées d'une autre référence qui connaît les activités de l'organisation. Les références peuvent être des bailleurs de fonds, autres organisations - y compris des bénéficiaires de l'AWDF.

Les partis politiques, les institutions religieuses, les entités publiques, les organisations à but lucratif et les particuliers ne sont pas éligibles pour ce financement, ni à titre individuel, ni en tant que membres d'un consortium.

Quel genre de projet finançons-nous ?

- AWDF subventionne des projets relatifs aux domaines d'intervention cités ci-dessus. L'AWDF accepte des dossiers de financement de projet, mais nous encourageons aussi les organisations postulantes à inclure un budget approprié pour l'appui institutionnel
- Nous octroyons aussi des subventions pour des projets de renforcement de capacités en vue du développement organisationnel. Par exemple élaboration de plan stratégique, formulation de stratégies de mobilisation de fonds et de communication, renforcement de système de gouvernance et de la gestion des ressources humaines

Les activités suivantes sont éligibles pour un financement :

- Les campagnes visant à faire avancer les programmes des droits des femmes, les lois et les changements de politiques ;

- Formation en vue d'éminents changement sociaux et de développement des aptitudes nécessaires pour le plaidoyer et le changement social ;
- Recherche- action et production de connaissance ;
- Des activités de renforcement d'alliances et de mouvement ;
- Des interventions pour changer les perceptions du public sur la question des droits des femmes ;
- Les services qui permettent de faire avancer les droits des femmes (y compris les services d'assistance juridique, service de soutien en cas de violence, conseil et des soins médicaux gratuits pour le VIH, les cancers et d'autres problèmes concernant la santé des femmes).
- Les activités génératrices de revenus qui ont pour but d'approfondir les connaissances des femmes sur leurs droits et/ou renforcer leur leadership politique et social.

L'AWDF ne finance pas les activités suivantes :

- Les campagnes de partis politiques ;
- Les activités de prosélytisme ou les discussions religieuses ;
- Les bourses d'études ;
- Octroi de subvention aux particuliers
- Construction et acquisition de bâtiment de parcelle

L'AWDF ne finance pas :

- Activités qui visent à convertir le peuple à une croyance religieuse quelconque
- Partis politiques ou les ailes féminines des partis politiques.
- Individus.
- Institutions gouvernementales.
- Bourses d'études scolaires ou universitaires.
- Organisations féminines qui ne sont pas dirigées par des femmes.

Fréquence des subventions

Chaque année comprend deux cycles de subventions (2ème et dernier trimestre). Nous recevons des dossiers de demandes de subvention à tout moment cependant les études de dossier se feront deux fois par an.

Montant des subventions

Les montant de subvention varie selon chaque appel à projet. Prière de noter le montant maximum de subvention indiquée dans l'appel à propositions. Les organisations qui demandent des subventions d'un montant de 20.000 dollars américain et plus doivent fournir un rapport d'audit élaboré par un cabinet d'audit de bonne réputation.

Veillez noter que l'AWDF ne prendra en compte que les montants de subvention qui valent moins de 50 % du revenu annuel de l'organisation comme le stipule le rapport d'audit annuel le plus récent de l'organisation.

Critères d'étude des dossiers de demande de subvention

Les organisations sollicitant des subventions doivent

- avoir au moins trois ans d'existence.
- prouver qu'elles existent légalement (Veillez télécharger votre certificat d'enregistrement).
- Démontrer comment le projet de financement cadre avec les stratégies globales de l'organisation par rapport au domaine d'intervention ou la communauté dans laquelle elle se situe.
- avoir des structures institutionnelles de base en place (par exemple des statuts, un plan stratégique, rapports financiers)
- avoir un plan de suivi et évaluation du projet – y compris ce que vous comptez réaliser et changer de même que les mesures en place pour suivre les progrès effectués en ce sens.
- Avoir un plan de durabilité du projet qui doit préciser les nouvelles activités à exécuter ou les financements à rechercher pour pérenniser l'action.
- avoir les capacités de gérer des fonds et de rendre compte de l'usage de ces fonds de façon transparente.

Comment postuler ?

Les organisations intéressées doivent envoyer leurs projets au secrétariat de l'AWDF à Accra, Ghana et doivent suivre le canevas de demande. Les projets peuvent être rédigés en anglais, en français ou en portugais. L'AWDF accepte les dossiers envoyés par email à l'adresse suivante : awdf@awdf.org ou par poste.